

Pour s'informer et rencontrer  
nos conseillers habitat :

Rendez-vous dans notre agence tous les jours...

## SAINT-FLOUR

17 bis Place d'Armes  
15100 Saint-Flour  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

... ou lors de nos permanences mensuelles !

## YDES

Maison des services au public  
4 rue du Dr Basset - 15210 Ydes  
1er mardi de chaque mois de 10h00 à 12h00

## ET DANS VOS COMMUNES

- ANTIGNAC
- CHAMPAGNAC
- LANOBRE
- CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL
- SAIGNES
- VEBRET

Pour trouver une permanence  
proche de chez vous,  
et prendre rendez-vous  
contactez un conseiller habitat !

Des conseils  
gratuits  
et personnalisés !

*L'Opération d'Amélioration de l'Habitat  
et de Revitalisation Rurale est  
pilotee par l'Etat,  
la Communauté de communes Sumène Artense,  
l'Anah  
et mise en oeuvre par Oc'téha.  
C'est un service gratuit !*

POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ  
AU PROGRAMME  
N'ATTENDEZ-PLUS,  
CONTACTEZ OC'TÉHA !

Des conseillers habitat  
sont à votre disposition et vous accompagnent  
dans vos projets !

**oc'téha**  
TERritoires - HABITAT - AMÉNAGEMENT

17 bis place d'Armes  
15100 Saint-Flour

Tel : 04 71 45 62 12  
07 50 56 69 44  
habitat15@octeha.fr  
habitatcantal@octeha.fr  
www.octeha.fr



**Sumène  
Artense**  
— COMMUNAUTÉ —



OPÉRATION  
D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT  
ET DE  
REVITALISATION RURALE

Des aides  
pour les propriétaires occupants  
ou bailleurs à :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation du logement
- L'habitat dégradé
- La production de logement locatif

Graphisme : Oc'téha / Crédits photos : CC Sumène Artense / freepik



## LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITATION !  
ADAPTER VOTRE LOGEMENT À VOS BESOINS !  
RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

### Quelles conditions ?

- ✓ Être propriétaire ou usufruitier du logement.
- ✓ Occuper le logement à titre de résidence principale.
- ✓ Remplir des conditions de ressources.
- ✓ Le logement doit avoir plus de 15 ans.

### Quels travaux ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 35% et au moins une étiquette E (isolation, moyen de chauffage, menuiserie...).

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier,...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé.

### Quels avantages ?

- Des conseils personnalisés
- Un accompagnement sur mesure
- L'amélioration de votre logement

## LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

REMETTRE VOS LOGEMENTS VACANTS SUR LE MARCHÉ !  
VALORISER VOS LOGEMENTS LOCATIFS !

### Quelles conditions ?

- ✓ Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- ✓ Le logement sera conventionné pendant 6 ans.
- ✓ Être propriétaire privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI...).
- ✓ Le logement de l'immeuble doit être occupé en résidence principale.

### Quels travaux ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 35% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie...) et le classement énergétique en D.

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier,...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mise aux normes.

### Quels avantages ?

- Défiscalisation possible des loyers (intermédiation locative, ...)
- Valorisation de vos logements locatifs
- Une équipe locale à votre disposition
- Des conseils gratuits et personnalisés

## EXEMPLE DE FINANCEMENT

RÉALISÉ SUR LA COMMUNE DU MONTEIL EN 2021

Mme B. retraitée aux revenus très modestes et classée en GIR 4, a contacté Oc'téha pour l'adaptation de sa salle de bain; (douche extra plate avec siège de douche et barre d'appui, paroi de douche, changement de la robinetterie et la pose d'un carrelage anti-dérapant).

Montant total des travaux :  
7 364 € HT / 8 100 € TTC



Total des subventions : 4 417 €

- Anah : 15 000 € ;

- Communauté de Communes Sumène-Artense: 736 €.

soit 55 % du montant total des travaux TTC.

## AUTRES TÉMOIGNAGES



" Nous voulions isoler nos combles, et grâce aux aides et aux conseils du chargé d'opérations Oc'téha, nous avons aussi changé nos menuiseries et notre ballon d'eau chaude.

**Grâce aux aides, nous avons pu réaliser ce bouquet de travaux d'un coup"**

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES ARTISANS RGE (FOURNITURE ET POSE)  
ET NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉS AVANT LES ACCORDS DE SUBVENTIONS.